



SOMMAIRE

Le mot de l'IA

Santé scolaire : p. 1

- Mise en ligne de la brochure « L'hygiène et la santé dans les écoles primaires ».

Action éducative : pp.2 et 3

- Organisation de l'enseignement des langues vivantes à la rentrée 2008.
- Rappel : campagne JPA.
- Appel à projets Éco-école 2008.

Personnels : p. 3

- Dates limites de réception des demandes d'ineat directs non compensés 2008
- Action sociale : prestations interministérielles en 2008.

Concours : p. 3

- Prix Clara

Réglementation p. 4

- Les déplacements en car lors de sorties scolaires avec ou sans nuitée(s).
- La « dérogation du lieu de départ ».
- Circulaire sur la prévention de la grippe aviaire.

TICE p. 4

- État d'avancement de *Base élèves*.

Ressources : p. 4

- « Rendez-vous aux jardins 2008 ».

Le mot de l'IA

La consultation sur les nouveaux programmes a mobilisé de manière sincère et constructive tous les enseignants. L'élaboration de la nouvelle organisation scolaire va maintenant requérir de tous une réflexion approfondie.

À l'issue de cette dernière, je serai amené à arrêter, en liaison étroite avec les collectivités territoriales (département, communes), les hypothèses raisonnables. Elles seront présentées à tous à l'occasion de nouveaux comités locaux d'éducation.

Je sais que chacun entrera dans cette réflexion avec le sens du service public qui caractérise notre institution scolaire.

Jean-Louis Brison

Santé scolaire

Mise en ligne de la brochure « L'hygiène et la santé dans les écoles primaires ».

Cette brochure actualise la plaquette sur l'hygiène à l'école qui a été éditée en 1992. Elle prend en compte les évolutions réglementaires dans ce domaine et apporte toutes les informations nécessaires en matière d'hygiène et de santé.

Ces mesures indispensables à un accueil satisfaisant des élèves permettent également une bonne gestion des situations que peuvent rencontrer les enseignants aussi bien dans la vie de l'école au jour le jour que dans certains cas particuliers.

[SITE EDUSCOL](#)

[« L'hygiène et la santé dans les écoles primaires »](#)

LV : les aspects matériels

Il est conseillé de donner à chaque élève **un cahier 24 x 32** qui pourra ainsi être réutilisé d'une année sur l'autre et durer tout le cycle. Il servira de mémoire et permettra d'y retrouver les chansons et comptines apprises, la trace écrite des expressions usuelles pratiquées au long de l'année. Il fera le lien avec les divers intervenants qui enseigneront au cours du cycle 3.

Il pourra aussi servir de base pour compléter la fiche passerelle lors du passage en 6^{ème}.

Les programmes de LV sont déclinés dans le [B.O. hors série 8 du 30 août 2007](#).

Afin d'aider les écoles qui le souhaitent à choisir **une méthode de langue**, une étude comparative a été effectuée par les conseillers pédagogiques LV de l'académie de Besançon. Vous pourrez trouver ces tableaux comparatifs sur le site Internet de l'IA70. Les enseignants restent bien entendu libres de choisir leur outil pédagogique.

La diversification de l'offre de langue (anglais ou allemand) ne pourra pas être offerte partout. L'anglais sera alors la seule langue proposée. Vous voudrez bien vous reporter à la liste des écoles ciblées pour l'enseignement des deux langues.

Action éducative

Instructions pour l'organisation de l'enseignement des langues vivantes (LV) à la rentrée 2008

L'obligation d'enseignement des langues vivantes implique que chaque école réunisse **le conseil des maîtres** afin d'organiser cette mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- 1) l'obligation d'enseignement des langues vivantes au cycle 3, le choix devant s'effectuer à l'entrée au CE2,
- 2) la continuité de l'enseignement des langues pour les élèves en ayant bénéficié l'an passé doit être assurée.
- 3) La mobilisation des compétences au sein de l'équipe pédagogique. Il conviendra en particulier que toute personne habilitée assure cet enseignement au sein de l'école, pour sa classe **et** sous forme d'échange de service en cas de nécessité.

L'enseignement d'une langue dès le CE1 se met progressivement en place. Cela ne peut se faire qu'à l'interne, au sein de chaque école, sans amputer les moyens attribués au cycle 3. Les écoles offrant le choix des langues doivent veiller à respecter ce principe.

Les règles d'attribution des moyens en personnel pour l'année scolaire 2008-2009 sont les suivantes, par ordre de priorité :

- les écoles n'ayant aucun personnel habilité en LV,
- les écoles qui offrent le choix entre l'allemand et l'anglais et qui ne disposent pas d'une personne compétente dans une de ces deux langues,
- les écoles qui rencontrent des difficultés d'organisation liées aux locaux, à certaines contraintes horaires... Il conviendra alors d'en discuter au cas par cas.

Afin d'assurer un fonctionnement optimal dans le cadre des moyens mis à notre disposition, **aucune dérogation à ces règles** ne sera admise.

Des **groupes de langues** pourront être constitués avec des élèves de classes différentes. Les élèves bénéficieront d'une heure et demie d'enseignement des langues vivantes par semaine (en deux fois 45 min. ou en séances plus courtes et plus fréquentes si possible ; pour les enfants des écoles isolées et éloignées, une heure et demie hebdomadaire non fractionnée pourra être envisagée).

Il est impératif de visiter la [page Langues vivantes du site IA 70](#)

qui a été mise à jour récemment en vue de la préparation de la rentrée 2008.

Vous y trouverez notamment (au format Word) la fiche de renseignements sur l'organisation de l'enseignement des langues à la rentrée 2008.

Cette fiche doit être retournée à la conseillère pédagogique LV pour le 14 juin 2008.

Contact : ce.lv.ia70@ac-besancon.fr

Communiqué Jeunesse au plein air

Comme vous le savez, un enfant qui a passé l'été sans sortir de son milieu habituel, est un enfant moins épanoui que celui qui a bénéficié de vraies vacances !

En France, trois millions d'enfants ne partent jamais en vacances, deux millions ne quittent jamais leur domicile !

Aidez la JPA à lutter contre ces injustices !

Elle organise une campagne de solidarité dans tous les établissements scolaires publics. Cette campagne lui est confiée chaque année par le ministère de l'Éducation Nationale.

En 2007, la JPA a favorisé le départ de 148 enfants et jeunes du département en centre de vacances.

Si votre établissement n'a pas retourné sa participation à la campagne 2008, il n'est pas trop tard !

Vous pouvez encore, dans les jours à venir, sensibiliser les enseignants et les parents ainsi que vos élèves à proposer autour d'eux nos vignettes à 2 €. Merci d'avance pour tous les enfants qui bénéficieront de vacances cet été grâce à votre solidarité.

Appel à projets Éco-école 2008

Placé sous le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale et soutenu par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, le programme Éco-école permet à tous les participants et les partenaires d'une école élémentaire, d'un collège ou d'un lycée de construire un projet environnemental concret.

Le programme permet de travailler successivement sur cinq thèmes prioritaires : l'alimentation, l'eau, l'énergie, les déchets et la biodiversité.

Du diagnostic de leur lieu de vie et de leurs comportements à des améliorations concrètes pour en réduire les impacts sur l'environnement, les acteurs de l'école et en particulier les élèves, mènent une réflexion de proximité sur les enjeux du développement durable en pratiquant une éducation à la citoyenneté.

Trouver la brochure 2008 sur le [site Éco-école](#).

Personnel

Action sociale : prestations interministérielles 2008 : [lire la fiche complète](#)

- Centre de vacances avec hébergement.
- Séjour linguistique.
- Centre de loisir sans hébergement.
- Maisons familiales, villages familiaux de vacances ou gîtes de France.
- Séjour mis en œuvre dans le cadre éducatif.

Prestations gérées par des prestataires de services :

- Aide à l'installation des personnels de l'État.
- Chèque emploi service universel (CESU).
- Prêt mobilité à taux zéro.

Prestations spéciales aux enfants handicapés et infirmes :

- Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes.
- Allocation aux étudiants et apprentis.
- séjours en centres de vacances spécialisés.

Autres actions :

- Aides exceptionnelles, prêts à court terme et sans intérêt.
- Aide au logement - CIV
- Restauration du personnel, prestation repas.

[Ouvrir la rubrique « Campagnes en cours » de la DRH de l'IA 70.](#)

(La liste des articles se trouve dans le bloc situé sur la droite.)

Dates limites de réception des demandes d'ineat directs non compensés 2008

Réception des dossiers dans les divers départements.

[Dernière mise à jour.](#)

Concours

Prix Clara

Ce concours de nouvelles organisé par les rédacteurs de *Mon Quotidien* et de *L'Actu*, est ouvert aux collégiens et lycéens âgés de moins de 17 ans (avant le 28 septembre de l'année en cours.)

Il consiste à produire une nouvelle dont le volume se situe entre 10 000 et 100 000 signes.

Les participants doivent adresser leur texte avant le 6 mai 2008 à : Play Bac Presse, 14 bis rue des Minimes, 75140 PARIS Cedex 03 ou à : prixclara@playbac.fr

Réglementation

Dérogation du lieu de départ

Dans le premier degré, cette disposition permet de réunir le groupe à la gare, voire sur le lieu de la sortie scolaire. Cette dérogation vise à :

1) permettre aux parents d'assurer eux même un transport à l'occasion d'une sortie scolaire (en général pour des raisons pratiques et économiques),
2) dégager l'école et les enseignants (donc l'État) de toute responsabilité sur le trajet considéré.

Condition impérative : accord écrit de toutes les familles sans exception.

Conséquence du point 2 : l'école ne doit pas s'impliquer dans l'organisation d'un co-voiturage. Cela ne peut relever que de l'initiative et de la responsabilité des parents concernés.

Dans le cas d'une sortie avec nuitée ou à l'étranger, c'est toujours l'inspecteur d'académie qui autorise.

Quelques rappels sur la réglementation des transports en car dans le temps scolaire.

Cas général : le directeur affrète un car au départ de l'école.

- Une *fiche d'information sur le transport* (« annexe 3 ») est complétée.

- On lui adjoint le *schéma de conduite* (à produire par le transporteur).

- Dans le cas d'un séjour, la fiche « annexe 3 bis » permet de décrire *tous les déplacements pendant le séjour* (activités, visites). Pour les séjours avec nuitée(s), les annexes 3 et 3bis et les schémas de conduite font partie intégrante du dossier de demande d'autorisation soumis à l'inspecteur d'académie par la voie hiérarchique.

- Avant de partir, l'enseignant ou le directeur font compléter par le chauffeur la *fiche à remplir avant le départ* (annexe 4) qui permet notamment de s'assurer de la capacité du véhicule à transporter le groupe (= nombre de places assises hors strapontins figurant sur la carte violette). Cette pièce reste dans le dossier de l'école.

Si c'est une collectivité (commune par exemple) ou une structure d'accueil qui est organisatrice du transport, les point ci-dessus sont toujours à respecter et l'organisateur doit produire un *certificat de prise en charge* qui sera versé au dossier.

Démarche et conseils, réglementation et imprimés (« annexes »)
sur la [Page « classes de découvertes et sorties » du site IA70](#)

TICE

Etat d'avancement de Base Élève.

À ce jour, 50 % des élèves des écoles publiques de Haute-Saône ont été entrés dans *Base Élèves*, soit 12 000 saisies effectuées.

Dans quelques écoles qui ont un compte *Base Élèves* ouvert, **la saisie ne progresse pas (ou ne progresse plus), ce qui est peut-être l'indice de difficultés dont nous ignorons la cause.**

Pour obtenir une aide immédiate ou différée, ou la visite de votre animateur TICE, appelez le 03.84.78.63.67 ou par courriel animinfo70@ac-besancon.fr.

Il est important que les effectifs soient aussi proches que possible de la réalité avant les passages de fin d'année, c'est-à-dire **avant le 15 juin**.

Si vous avez des doublons (ce problème est très courant...), en particulier s'il s'agit d'élèves inscrits ou/et admis définitivement deux fois, merci de nous les signaler par courriel à l'adresse indiquée plus haut ; nous les éliminerons de vos listes ou vous expliquerons comment procéder pour que leur présence ne présente aucune gêne.

Réglementation

Grippe aviaire

La [circulaire 2008-21 du 8 janvier 2008](#) établit les recommandations permanentes à respecter dans le cadre de la prévention de cette épizootie. Le niveau de risque en cours est consultable sur le [site de la grippe aviaire](#).

A l'heure actuelle, la Haute-Saône est classifié à « risque faible » : dans le cadre scolaire, il n'est pas permis d'élever des oiseaux ni de mettre les enfants en contact direct avec des volatiles sauvages ou domestiques, morts ou vivants. Dans le respect des prescriptions ci-dessus, la visite d'une ferme ou d'un zoo n'est pas interdite.

Ressources

« Rendez vous aux jardins » 2008

Dans le cadre de cette opération du ministère de la culture, l'arboretum La Cude de Mailleroncourt-Charrette propose les mêmes types d'animations que l'an passé. Au programme il est proposé :

- **Vendredi 30 mai : ouverture aux scolaires (places limitées)**. Débardage avec cheval de trait et visite commentée. De 9h à 12h et de 14h à 17h. Tarif : 2 € par enfant.

- Samedi 31 mai et dimanche 1er juin: ouverture au public. Visites payantes libres ou guidées.

Contact : Mme et M. François Folley
Tél. : 03.84.95.83.93. ou 06.85.09.81.25